

CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B. (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP). *Total: 58.*

Ont voté en faveur de la proposition de M. Thomet (renvoyer l'objet au Conseil d'Etat):

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 14.*

Se sont abstenus:

de Roche (LA, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP). *Total: 3.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

Mandat MA4013.09 Raoul Girard/Pierre Mauron/Xavier Ganioz/Valérie Piller/René Thomet/Ursula Krattinger/Guy-Noël Jelk/Nicolas Rime/Nicolas Repond/François Roubaty
(abaissements des primes d'assurance-maladie et pouvoir d'achat)¹

Retrait

Thomet René (PS/SP, SC). Les primes d'assurance maladie sont l'une des principales préoccupations de la population. Leur hausse importante, fruit du fiasco du système de concurrence qu'on nous avait tant vanté mais qui n'a jamais fonctionné, touche de façon brutale les personnes de condition modeste de la classe moyenne et plus particulièrement les familles, réduisant de manière importante et dramatique parfois leur pouvoir d'achat. Notre mandat voulait assurer une aide de l'Etat pour ces catégories de la population lourdement touchée. Comme le Conseil d'Etat a utilisé au maximum les disponibilités budgétaires en matière de réduction de primes pour 2010 et qu'il s'engage à étudier comment il pourrait mettre à disposition de la population fribourgeoise les éventuels moyens supplémentaires dégagés par la Confédération, nous retirons notre mandat.

– Ce mandat est retiré par ses auteurs. L'objet est ainsi liquidé.

Mandat MA4015.09 Gilbert Cardinaux/Michel Losey/Charly Brönnimann/Claire Peiry-Kolly/Michel Zadory/Ueli Johner-Etter/Joe Genoud/Roger Schuwey/Daniel Gander/Stéphane Peiry
(subventions cantonales pour l'assurance-maladie)²

Retrait

Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE). Un des objectifs de la LAMAL est que le 33% de la population bénéficie d'une aide à l'assurance maladie. Sur Fribourg, on s'en éloignait ces dernières années, descendant même jusqu'à 29%. Ce mandat a permis de rétablir le principe de la part souhaitée, soit 32% dans le budget 2010. Le fait d'avoir déposé ce mandat avant les discussions sur le budget a permis à M^{me} la Commissaire de défendre ce principe et de l'intégrer, ceci également dans les années à venir. Compte tenu de ce résultat, au nom des mandataires, je retire ce mandat, le but ayant été presque atteint.

– Ce mandat est retiré par ses auteurs. L'objet est ainsi liquidé.

Postulat P2018.07 Christine Bulliard/Jean-François Steiert
(réduire la charge des primes de l'assurance-maladie obligatoire pour les familles)³

Prise en considération

Bulliard Christine (PDC/CVP, SE). J'aimerais remercier le Conseil d'Etat pour son entrée en matière sur notre proposition d'abaissement de primes cantonales supplémentaires, tout en me permettant un léger regret sur le fait de ne pas pouvoir disposer d'ores et déjà de montants supplémentaires pour soulager les assurés les plus touchés par les hausses de primes extraordinaires qui les frapperont dès le début 2010. Il en va non seulement de la dimension sociale pour les assurés concernés, mais aussi des conséquences économiques au moment où la population fribourgeoise verra sa charge annuelle pour l'assurance obligatoire augmentée de plusieurs dizaines de millions de francs, un montant qui échappera pour une part importante à la consommation intérieure et donc à l'économie de notre canton.

Nous avons pris note que dans les démarches permettant de décharger les assurés de manière plus efficace, le Conseil d'Etat envisage d'autres modalités que celles consistant à exempter entièrement ou partiellement les enfants et les jeunes assurés. Je peux parfaitement suivre ces réflexions dans la mesure où elles ne contreviennent pas à l'objectif d'utiliser les ressources cantonales supplémentaires pour lesquelles la charge

¹ Déposé et développé le 7 mai 2009, *BGC* p. 796; réponse du Conseil d'Etat le 27 octobre 2009, *BGC* p. 2676.

² Déposé et développé le 16 juin 2009, *BGC* p. 1159; réponse du Conseil d'Etat le 27 octobre 2009, *BGC* p. 2677.

³ Déposé et développé le 11 mai 2007, *BGC* p. 621s.; réponse du Conseil d'Etat le 27 octobre 2009, *BGC* p. 2679.